

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.381

**Territoire à énergie
positive (TEPOS) :
convention de
partenariat non
financière pour la
création du dispositif
"Réussir ma rénov"**

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.381**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS) : CONVENTION DE PARTENARIAT NON FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION DU DISPOSITIF "RÉUSSIR MA RÉNOV"

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême et les communautés de communes de La Rochefoucauld – Porte du Périgord et de Lavalette Tude Dronne se sont rassemblées afin de s'engager dans la transition énergétique de leurs territoires en répondant à l'appel à projet régional « Territoires à Energie Positive » (TEPos). L'objectif de la dynamique du TEPos est de couvrir les consommations énergétiques par des productions d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, l'une des principales ambitions du TEPos est de réduire de manière importante les consommations d'énergie d'ici 2030 (-17 % par rapport à 2011) en agissant sur les secteurs les plus consommateurs (résidentiel, industrie, tertiaire).

En 2011, le résidentiel représentait 23 % de la consommation énergétique du territoire, soit 1454 GWh, et l'objectif est de parvenir en 2030 à une baisse de 27 % de la consommation, soit parvenir à 1066 GWh.

L'une des actions principales concernant la réduction de la consommation énergétique du territoire dans l'habitat est la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique à destination des particuliers sur l'ensemble du périmètre TEPos. Ce dispositif, nommé *Réussir ma Rénov'*, a pour objectif :

- de proposer un accompagnement adapté à chaque projet des ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation ;
- d'améliorer la performance thermique des logements ;
- de soutenir les professionnels du bâtiment.

Il est proposé de formaliser la mise en œuvre du dispositif *Réussir ma Rénov'* par la signature d'une convention de partenariat non financière. Elle a pour objet de définir les relations et engagements respectifs des parties dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif *Réussir ma Rénov'*.

Vu l'avis de la commission finances et responsabilités sociétales du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat non financière pour la mise en œuvre du dispositif *Réussir ma Rénov'*,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
07 juillet 2017**

**Affiché le :
07 juillet 2017**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**LA ROCHEFOUCAULD
PORTE DU PÉRIGORD**



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



**Convention de partenariat
(non financière) pour la mise en œuvre
du dispositif
Réussir ma Rénov'
Sur le périmètre du Territoire à Énergie
Positive**

Entre d'une part

- la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême et les Communautés de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord et de Lavalette Tude Dronne portant le TEPos

Et d'autre part,

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Charente, porteur de l'Espace Info Energie (EIE)
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Charente
- La CAPEB Charente
- La FFB Charente
- L'Anah
- L'Ordre des Architectes Poitou Charentes
- Le Conseil départemental de la Charente
- Le GIP Charente Solidarités

PREAMBULE :

L'Agglomération de GrandAngoulême, les Communautés de Communes de La Rochefoucauld – Porte du Périgord et de Lavalette Tude Dronne se sont rassemblées afin de s'engager dans la transition énergétique de leurs territoires en répondant à l'appel d'offres régional « Territoires à Energie Positive » (TEPos). L'objectif de la dynamique du TEPos est de couvrir les consommations énergétiques par des productions d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. La région Nouvelle Aquitaine ainsi que l'ADEME sont les financeurs du TEPos.

Pour atteindre cet objectif, l'une des principales ambitions du TEPos est de réduire de manière importante les consommations d'énergie d'ici 2030 (-17% par rapport à 2011) en agissant sur les secteurs les plus consommateurs (résidentiel, industrie, tertiaire).

En 2011, le résidentiel représentait 23 % de la consommation énergétique du territoire, soit 1454 GWh, l'objectif est de parvenir en 2030 à une baisse de 27% de la consommation, soit parvenir à 1066 GWh.

Cet objectif est en cohérence avec le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), plan d'actions de l'Etat pour atteindre l'objectif de rénover 500 000 logements par à partir de 2017, dont 120 000 logements sociaux et 380 000 logements privés, faisant de la rénovation énergétique des logements, une priorité.

Les objectifs de rénovation énergétique des bâtiments existants ont été renforcés dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

Ces objectifs ambitieux de rénovation énergétique du parc résidentiel permettent de répondre à des enjeux :

- **environnementaux** car la rénovation énergétique de l'habitat contribue à l'atteinte de l'objectif de diminution des consommations d'énergie du secteur du bâtiment à l'horizon ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **économiques**, le secteur de la rénovation énergétique constituant un puissant levier de création d'emplois locaux, qualifiés et non délocalisables ;
- **sociaux** par la réduction de la précarité énergétique, améliorant ainsi le pouvoir d'achat des ménages modestes. La loi TECV vise ainsi à réduire la précarité énergétique de 15 % à l'horizon 2020.

Pour parvenir à ces résultats, les acteurs du TEPos ont impulsé une démarche partenariale pour la mise en place d'un dispositif de rénovation énergétique à destination des particuliers sur l'ensemble du périmètre TEPos.

Ce dispositif, nommé *Réussir ma Rénov'*, a pour but :

- de proposer un accompagnement pour les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation ;
- d'améliorer la performance thermique des logements ;
- de soutenir les professionnels du bâtiment;

Les parties ont décidé de formaliser le dispositif *Réussir ma Rénov'* par la signature de la présente convention.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les relations et engagements respectifs des parties dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif *Réussir ma Rénov'*

ARTICLE 2 : Moyens mis en œuvre par les acteurs du Territoire à Énergie Positive

Pour la mise en œuvre du dispositif, objet de la présente convention, les acteurs du TEPos apporteront les moyens suivants :

2.1 Pour GrandAngoulême :

- Pour la communication :
 - Conception et réalisation des actions de communication
 - Création d'une application web accessible à tous
 - Communication auprès du grand public
 - Coordination de la communication auprès des professionnels du bâtiment
- Pour favoriser l'implication des professionnels du bâtiment dans le dispositif :
 - Coordination de la mise en place de réunions d'informations pour les professionnels du bâtiment
- Pour le suivi et l'évaluation du dispositif :
 - Organisation du bilan du dispositif *Réussir ma Rénov'* à partir de l'application web de suivi
- Pour la coordination et le suivi de la convention :
 - Animation des Comités Techniques
 - Coordination et organisation des comités de pilotage de suivi avec les partenaires de la convention
 - Mise à disposition des locaux pour les réunions et éventuelles formations

2.2 Pour les Communautés de Communes Lavalette Tude Dronne et La Rochefoucauld Porte du Périgord :

- Pour la communication :
 - Communication auprès du grand public
 - Coordination de la communication auprès des professionnels du bâtiment

- Pour la coordination et le suivi de la convention :
 - Participation aux Comités de Pilotage de suivi de la convention
 - Participation aux Comités Techniques
 - Mise à disposition des locaux pour les réunions et éventuelles formations

ARTICLE 3 : Moyens mis en œuvre par l'Espace Info Energie (EIE) porté par le CAUE de la Charente

- Pour la communication :
 - Communication auprès du public de l'EIE
 - Présentation de *Réussir ma Rénov'* lors d'évènements ponctuels
 - Communication auprès des professionnels du bâtiment de manière coordonnée avec les autres partenaires de la convention
 - Animation de réunions de présentation de *Réussir ma Rénov'* auprès de partenaires relais
- Pour favoriser l'implication des professionnels du bâtiment dans le dispositif :
 - Animation de réunions de présentation de *Réussir ma Rénov'* auprès des professionnels du bâtiment
 - Présentation des certifications exigées pour être valorisé dans *Réussir ma Rénov'*
- Pour l'accompagnement des projets des particuliers :
 - Orientation des particuliers qui veulent engager des travaux de rénovation énergétique en fonction des travaux envisagés
 - Réponse aux questions techniques des particuliers afin de préciser leur projet
 - Orientation des particuliers vers la liste de professionnels certifiés selon leurs besoins
 - Renseigner la fiche de suivi de l'application web pour chaque nouvelle demande de particulier
- Pour la coordination et le suivi de la convention :
 - Participation aux Comités de Pilotage de suivi de la convention
 - Participation aux Comités Techniques

ARTICLE 4 : Moyens mis en œuvre par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Charente

- Pour la communication :
 - Communication auprès du public de l'ADIL
 - Présentation de *Réussir ma Rénov'* lors d'évènements ponctuels
 - Communication auprès des professionnels du bâtiment de manière coordonnée avec les autres partenaires de la convention
- Pour le financement des travaux des particuliers :
 - Orienter, en fonction de leur profil, les particuliers qui veulent engager des travaux de rénovation énergétique
 - Répondre aux questions juridiques, financières des particuliers
 - Assurer un rôle de conseil et d'information sur l'ensemble des aides à la rénovation énergétique des logements
 - Renseigner la fiche de suivi de l'application web pour chaque nouvelle demande de particulier

- Pour la coordination et le suivi de la convention :
 - Participation aux Comités de Pilotage de suivi de la convention
 - Participation aux Comités Techniques

ARTICLE 5 : Moyens mis en œuvre par les représentants des professionnels du bâtiment : CAPEB Charente, FFB Charente et Ordre des Architectes Poitou Charentes

- Pour la communication :
 - Relai des actions de communication présentant *Réussir ma Rénov'* auprès des professionnels du bâtiment adhérents en Charente
 - Diffusion des actualités concernant *Réussir ma Rénov'* auprès des professionnels du bâtiment adhérents en Charente
 - Participation à l'animation de réunions de présentation de *Réussir ma Rénov'* auprès des professionnels du bâtiment
- Pour la coordination et le suivi de la convention :
 - Participation aux Comités de Pilotage de suivi de la convention
 - Participation aux Comités Techniques

ARTICLE 6 : Moyens mis en œuvre par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) de la Charente, le GIP Charente Solidarité et le Conseil départemental de la Charente

- Pour la communication :
 - Relai des actions de communication présentant *Réussir ma Rénov'* auprès du public de la structure
- Pour la coordination et le suivi de la convention :
 - Participation aux Comités de Pilotage de suivi de la convention
 - Participation aux Comités Techniques

À noter, que l'Anah finance, sous certaines conditions, les travaux de rénovation énergétique, de traitement de l'habitat indigne, d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, etc pour des logements occupés à titre de résidence principale par leur propriétaire ou pour des logements destinés à la location.

ARTICLE 7 : Création de Comités :

7.1 Comité de pilotage *Réussir ma Rénov'*

L'ensemble des partenaires signataires de la Convention fera partie du Comité de Pilotage (COFIL) *Réussir ma Rénov'*. Il accueillera également les représentants des financeurs du TEPos : l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine.

Réuni en fonction des besoins et au minimum une fois par an, il suivra l'avancement du projet et proposera des actions de résolution des difficultés rencontrées sur la base des propositions du Comité Technique.

7.2 Comité Technique *Réussir ma Rénov'*

Le Comité Technique sera composé de techniciens des différentes structures signataires de la convention, il pourra s'ouvrir à d'autres acteurs si nécessaire, sous réserve de l'accord des acteurs du TEPos.

Réuni au minimum 3 fois par an, il assurera la mise en œuvre du dispositif en coordonnant les contributions des partenaires. Il identifiera les difficultés rencontrées et élaborera des propositions pour le COPIL.

ARTICLE 8 – Durée et modification de la convention

8.1 - A compter de sa signature par l'ensemble des parties, la présente convention est établie jusqu'au 30 juin 2019

8.2 - Un bilan sera réalisé en fin de chaque année entre les parties

8.3 - La présente convention pourra être modifiée ou prorogée par voie d'avenant dûment approuvé entre les parties.

ARTICLE 9 : Résiliation de la convention

Cette convention peut être résiliée par l'une des parties signataires par l'envoi d'un courrier avec accusé de réception, adressé aux autres parties, dénonçant la convention et exposant les motifs de la résiliation, moyennant un préavis d'une durée de deux mois.

Signature de la convention de partenariat

Le à Angoulême

Jean REVEREAULT Vice-Président de GrandAngoulême	
Joël PAPILLAUD Président Lavalette Tude Dronne	
Jean-Marc BROUILLET Président La Rochefoucauld Porte du Périgord	
Marie Henriette BEAUGENDRE Présidente du CAUE de la Charente	
Pierre Yves BRIAND Président de l'ADIL de la Charente	
Philippe GUERIN Président de la CAPEB Charente	

François LEONARD Président de la FFB Charente	
Pierre N'GAHANE Préfet de la Charente Délégué local de l'Anah	
Pierre Yves BRIAND Président du GIP Charente Solidarités	
François BONNEAU Président du Conseil Départemental	
Benoit ENGEL Président de l'Ordre des Architectes Poitou Charentes	